

**SERVICE DE LA FORMATION
POSTOBLIGATOIRE**

2, rue du 24-Septembre
CH-2800 Delémont
t +41 32 420 71 60
sfp@jura.ch

AVENANT**PROLONGATION DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE N°****ECHEC LORS DE LA PROCEDURE DE QUALIFICATION (EXAMEN FINAL)**

Conformément aux dispositions de l'art. 18 al. 1 et de l'art. 24 al. 4 let. b) de la Loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr 412.10) du 13 décembre 2002, les parties contractantes suivantes :

Entreprise formatrice :

Rue / NPA / Localité :

Et

Personne en formation :

Date de naissance :

Rue / NPA / Localité :

Profession :

conviennent de prolonger la durée du contrat d'apprentissage pour cause d'échec à la procédure de qualification (examen final) jusqu'au _____ (ne pas aller au-delà du 30 juin).

Durée des vacances pour l'année supplémentaire : _____ semaines.

Le salaire brut est fixé comme suit : _____.- Fr. / mois / heure pour l'année supplémentaire 13^e Oui Non

L'apprenti-e est tenu-e de suivre régulièrement l'enseignement professionnel dans les branches non réussies en _____ année, dès la rentrée scolaire d'août 201 _____ à/au _____ (nom de l'école ou du centre professionnel) à _____ (localité de l'école ou du centre professionnel).

Les 3 exemplaires de ce formulaire sont à adresser au **Service de la formation postobligatoire, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont** pour approbation.

Lieu :

Date :

Sceau et signature de l'entreprise formatrice :

Signature de la personne en formation (apprenti-e) :

Signature du représentant légal :

Cet avenant forme une partie intégrante du contrat précité dont les dispositions restent valables dans la mesure où elles ne sont pas expressément modifiées par ce qui précède.

APPROBATION

Approuvé par l'autorité cantonale :

Delémont, le